



ASSOCIATION DES PLAISANCIERS de PORT-DIELETTE

BULLETIN D'INFORMATION N°40 Janvier 2014

Sommaire :

- Page 1: Edito.
- Pages 2 et 3: Nouvelles portuaires.
- Pages 4 et 5: Entraide pour le carénage.
- Pages 6: Nouvelles: pêche de loisir.
- Page 7: Sécurité.
- Page 8 : Prochains rendez-vous.

Amis Plaisanciers.

La nouvelle année est arrivée ! Le bureau de l'APPD se joint à moi et vous présente ses meilleurs vœux pour 2015, que cette nouvelle année vous apporte bonheur et vous conserve en bonne santé !

Cette nouvelle année a bien mal commencé, les événements innombrables qui se sont produits ne peuvent nous laisser indifférents, il m'est bien difficile aujourd'hui de vous parler de plaisir...

Merci à vous tous qui avez contribué à la réussite de nos animations et activités dont la liste s'allonge chaque année.

Retour sur 2014 : Nous avons fêté les 30 ans de l'association, cette belle soirée bien animée laissera un bon souvenir, à la demande générale nous avons prévu d'organiser une nouvelle soirée, ce sera le 11 avril 2015. Je tiens à remercier particulièrement Alain HOUTEVILLE pour son initiative, la création d'un rallye qui permettra à terme, j'en suis certain de créer des liens entre les plaisanciers du Cotentin et nos amis des côtes sud de l'Angleterre, hélas la météo en a décidé autrement, la traversée de la Manche rendue impossible a contraint sept participants à renoncer au départ et les seize autres à prendre un itinéraire bis. Beau succès tout de même !

Nous étions encore cette année une des associations les mieux représentées pour l'assemblée générale du CPML50 le 29 novembre à Créances, preuve que la pêche de loisir reste notre loisir favori !

Un bar par jour et par pêcheur, c'est la dernière « trouvaille » pour agresser la pêche de loisir, à nos détracteurs ! : Arrêtez les pêches intensives sur les frayères, laissez le bar se reproduire du 1^{er} février au 15 mars, et ne le capturez pas tant qu'il ne s'est pas reproduit au moins une année, la taille minimale de capture doit être la même pour tous, 42 centimètres !

Une association ne peut vivre qu'avec l'implication de ses adhérents et ne peut être reconnue que si elle est représentative, alors plus nous serons nombreux..., en 2014 nous étions 195 !

Bonne année et plaisirs sur la mer à tous !

Allain Cossé

Correspondance : Association des Plaisanciers de Port-Dielette, 50340 FLAMANVILLE

☒ ⇒ Boite postale au bâtiment du centre nautique.

Tél. 06 82 37 75 62 - e-mail app.dielette@free.fr

Quoi de nouveau côté portuaire ? la mouette vous annonce !



**Quelques informations suite à notre rencontre avec la CCP
du 14 novembre et au conseil portuaire du 19 novembre 2014 :**

Point d'avancement des travaux en cours :

La nouvelle gare maritime sera opérationnelle pour le 1^{er} avril 2015.

Le nouveau bureau du port sera réceptionné à l'été pour être mis en service au courant de l'hiver 2015-2016.

Les premiers commerces seront réceptionnés au courant de l'hiver 2015-2016 pour être opérationnels au printemps 2016.

Les derniers bâtiments commerciaux devraient être opérationnels pour la saison 2017.



Tarifs 2015 : Vous avez constaté une augmentation « raisonnable » mais qu'en sera-t-il l'année prochaine avec la réforme de l'état concernant les AOT du domaine public maritime ?

Etat des installations et maintenance prévue (porte, pieux, pontons...).

Etat de l'élévateur à bateaux, maintenance en pleine saison, pannes récurrentes, il semble que cet appareil soit déjà en bien mauvais état, bien qu'acheté neuf en 2006, même pas amorti on parle déjà de son remplacement ! Nous avons demandé que sa maintenance et ses contrôles réglementaires soient réalisés en période de non utilisation et hors période estivale (raison de sécurité en cas de nécessité de sortie d'urgence d'un bateau !)

Disponibilité des prises électriques : La pose de compteurs sur les pontons B, C et I devient problématique, il n'y a pratiquement plus de prises en libre service, nous avons à nouveau dénoncé le système de minuterie qui est injuste, le local passe réarmer tous les jours mais celui qui habite loin ne peut que prendre un compteur même pour un besoin minimum (déshumidificateur et maintien en charge des batteries).

Remplacement des raccords staublis par des robinets : Beaucoup ont été remplacés, nous demandons le remplacement de tous les staublis.

Coupure de l'eau en période de gel : Nous avons demandé que ces coupures soient strictement limitées aux périodes de gel avéré, pas de novembre à mars...

Correspondance : Association des Plaisanciers de Port-Dielette, 50340 FLAMANVILLE

☒ ⇒ Boite postale au bâtiment du centre nautique.

Tél. 06 82 37 75 62 - e-mail app.dielette@free.fr



Poubelles en tête des pontons : Le port n'est pas la seconde déchetterie du canton, alors que ces poubelles soient strictement réservées aux usagers, elles sont indispensables aux visiteurs mais pas aux résidents, on emène son casse-croûte en mer, on peut ramener ses déchets chez soi !



Porte abatante de la marina: Son état est inquiétant, nous avons vu l'été passé le niveau de la marina baisser de 50 centimètres, des masses ont été rajoutées afin qu'elle redevienne étanche, une réparation doit être tentée cet hiver, espérons que cela réussisse car nous pourrions nous retrouver la saison prochaine avec un batardeau en guise de porte, un sérieux handicap pour les grands tirants d'eau !

Nous devons vous donner ces informations, si vous souhaitez plus de détails, rendez vous à notre permanence, chaque premier vendredi de mois à 18 heures.



Pieux des pontons: Ils auront bientôt 15 ans, n'ont jamais été repeints ni nettoyés. Leur revêtement est irrémédiablement atteint.

Leur remplacement à moyen terme aura un coût que l'usager et le contribuable devront financer si rien n'est fait !

**La représentation des usagers du port,
c'est votre première raison d'adhérer !
Alors rejoignez nous !**

Correspondance : Association des Plaisanciers de Port-Dielette, 50340 FLAMANVILLE

☒ ⇒ Boite postale au bâtiment du centre nautique.

Tél. 06 82 37 75 62 - e-mail app.dielette@free.fr

HIVERNAGE, CARENAGE ET GRAND MENAGE !!!!

HIVER la plus mauvaise période pour le plaisancier ! on a beau scruter la mer, visionner les bulletins météo à la télé ou sur internet, le bateau va encore rester à quai cette semaine. Mais c'est bientôt le printemps, il va falloir préparer le bateau, le matériel, les vivres (hé oui pas question de partir en mer la cambuse vide !) bref profiter de cette période d'inactivité halieutique pour s'engager dans le grand ménage et le carénage du bateau.



Tout d'abord : prendre rendez-vous avec la capitainerie du port pour bénéficier d'un emplacement sur l'aire de carénage et faire procéder au levage et au calage du bateau sur ses bers.

A ce propos, il ne faut pas oublier que le concessionnaire du port octroie une réduction de 40% sur le grutage du bateau pour un carénage réalisé en moins de 12 jours dans la période du 15 février au 15 mai. Inutile de vous dire que durant cette période l'aire de carénage est le théâtre d'un balai incessant de bateaux pendus à l'élévateur du port, de camionnettes remplies de matériel de lavage, grattage, ponçage et peinture en tout genre, de matelots déguisés en cap-horniers (cirés ,bottes, bonnets et grosses doudounes...) ou en mécanos d'un jour en salopette et bleu de travail armés d'une caisse à clous digne du démontage d'un transatlantique. Vous allez donc profiter de cette période pour vous atteler à cette tâche qui peut se révéler être une véritable corvée et le jour du carénage arrivé, c'est sans entrain que vous vous rendez au port. Mais le port vit en cette période de carénage et des groupes de copains se sont constitués, vous retrouvez votre voisin de ponton à deux emplacements de votre bateau et tout à côté de vous, c'est le gagnant du dernier concours de pêche que vous reconnaissez. Déjà vous vous sentez moins seul et ça vous donne du cœur à l'ouvrage. La corvée va vite se révéler être une partie de franche rigolade et de vrai plaisir partagé avec de nouveaux copains. Les bateaux se renouvellent sur les emplacements et de nouvelles équipes arrivent et c'est toujours la même ambiance qui règne tout au long de la journée. Tiens ! votre carénage n'a duré que cinq jours cette année ! C'est beaucoup moins que les autres années ! Normal... avec la solidarité et le partage des moyens et des compétences vous avez gagné beaucoup de temps.

Depuis maintenant trois années nous sommes une bande de copains qui partagent cette période de carénage et profitent de cette opportunité pour s'entraider. La corvée du carénage ? nous on ne connaît pas ! Sur notre emplacement du terre plein les bateaux vont se succéder et parions que cette année nous allons encore grossir les rangs de notre petite bande et assurer un nombre de carénages supérieur à l'an dernier.

L'association s'est engagée lors de la dernière AG à investir dans du matériel pour le carénage. C'est chose faite et nous venons de recevoir une paire de bers pour voiliers jusqu'à 2.70m de tirant d'eau (référence NAUTIPARK PARKUP EVO 100) ainsi qu'un kit de calage pour bateaux à moteur jusqu'à 5 tonnes. Nous attendons également la livraison d'un « Karcher » et ses ustensiles pour compléter le matériel de carénage.

Positionnement en hauteur « ¼ de tour »
Simple et rapide
Système Breveté



Patin Moulé ergo
&
Réglage à



Correspondance : Association des Plaisanciers de Port-Dielette, 50340 FLAMANVILLE

☒ ⇒ Boite postale au bâtiment du centre nautique.

Tél. 06 82 37 75 62 - e-mail app.dielette@free.fr

Ces bers ainsi que le karcher et le matériel de carénage sont à la disposition des plaisanciers de l'APPD moyennant une modeste prise en charge.

Mise à disposition d'un ber bateau moteur ou voilier : 20 euros la semaine de 7 jours, au-delà 2 euros par jour supplémentaire, limité à 21 jours en saison de carénage de mi février à fin mai.



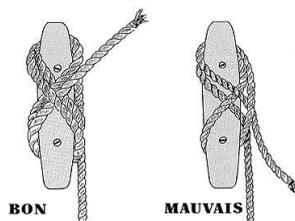
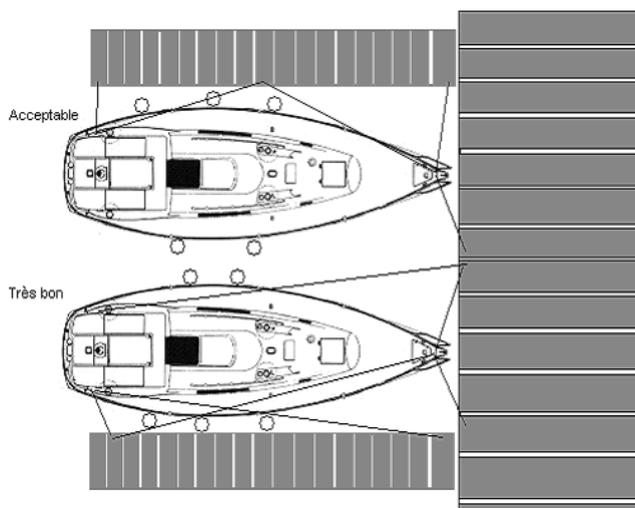
Contact pour réserver un ber : Christian J. au 06.86.50.92.91

Amarrage au catway

Votre bateau a rompu une amarre ? Ce n'est pas grave, mais l'échelle de bain est tordue... un éclat de gel-coat sur la coque... mais il peut y avoir des dommages sur les voisins, le bateau lui-même ou les installations portuaires. Ce genre de situation, très fréquente, se prévoit ! Chaque année, un événement naturel, plus fort que ceux rencontrés par le passé, arrive et avec lui les dégâts !

Des amarres bien dimensionnées et un minimum de mou afin d'éviter les coups de boutoirs sont la meilleure des assurances et la moins onéreuse.

Yves. B.



Amarrage correct sur un taquet

Samedi 14 février de 14 à 18 heures

Après-midi matelotage, c'est le moment de venir vous approvisionner en amarres, apprendre ou réapprendre à faire des nœuds, épissures, lignes de mouillage....

Et comme la chandeleur sera à peine passée, dégustation de crêpes !

Venez nombreux !

Inscription obligatoire afin de nous permettre d'assurer la logistique par tél. au 06 82 37 75 62 ou par e-mail app.dielette@free.fr

Correspondance : Association des Plaisanciers de Port-Dielette, 50340 FLAMANVILLE

☒ ⇒ Boite postale au bâtiment du centre nautique.

Tél. 06 82 37 75 62 - e-mail app.dielette@free.fr



Pêche maritime de loisir : Les nouvelles !



<http://www.cpml50.fr/>

Un bar par jour et par pêcheur ! Je remets lequel à l'eau ?

Nous sommes contre cette mesure, elle est injuste et pénalisera le pêcheur occasionnel, fini les belles pêches qui font oublier les nombreuses bredouilles !

Cette proposition n'a pas été validée lors du conseil des ministres européens qui s'est réuni pour la définition des quotas de prélèvements et la gestion durable de la ressource halieutique. Pour cette espèce, aucun accord n'a été obtenu permettant de dégager une solution équilibrée entre pêche professionnelle et pêche de plaisance.

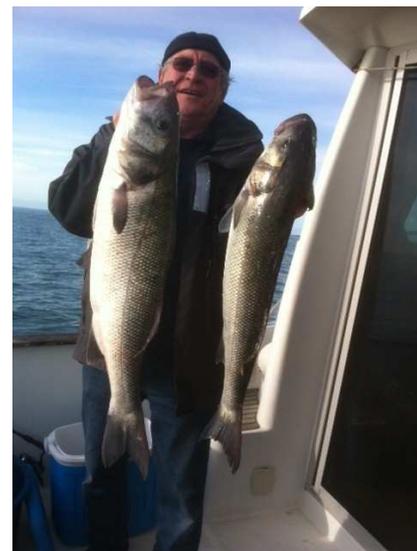
Avec votre soutien, les fédérations ont joué un rôle prépondérant dans cette décision lors d'une rencontre avec les conseillers du secrétaire d'état chargé des transports de la mer et de la pêche, Alain Vidalies le 9 décembre, au cours de laquelle ils ont pu exposer leur point de vue et leurs propositions constructives.

Les discussions doivent se poursuivre en 2015, le combat continue, le rassemblement des pêcheurs loisir demeure crucial.

Signez et faites signer la pétition !

Il suffit de cliquer sur le lien ci-dessous

<http://www.mesopinions.com/petition/politique/quota-peche-loisir-1-bar-jour/13154>



Le dossier bar fait l'actualité en ce moment, toutes les nouvelles sont sur le site du comité départemental de la pêche maritime de loisir : <http://www.cpml50.fr/>

Repos biologique du bar , Communiqué FNPPSF

La commission européenne vient d'interdire la pêche du bar au chalut pélagique du 20 janvier 2015 au 30 avril 2015. Cette mesure est un grand pas en avant pour la protection de cette espèce.

Mais pourquoi ne pas avoir étendu cette mesure à toutes les zones et à tous les métiers de la pêche ?

Nous craignons que cette situation engendre des reports aux conséquences désastreuses.

La FNPPSF appelle donc tous ses adhérents et tous les pêcheurs plaisanciers sportifs ou récréatifs à ne pas pêcher le bar du 20 janvier au 30 avril 2015.

Correspondance : Association des Plaisanciers de Port-Dielette, 50340 FLAMANVILLE

☒ ⇒ Boite postale au bâtiment du centre nautique.

Tél. 06 82 37 75 62 - e-mail app.dielette@free.fr

Le numéro 196, pour toute demande de secours en mer !



Les centres opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) disposent désormais d'un numéro d'urgence abrégé, le 196. Les CROSS rejoignent ainsi la liste des centres d'appels d'urgence à l'instar des SAMU et CODIS. Le 196 ne remplace pas le numéro d'urgence européen 112. Il permet une mise en contact téléphonique le plus rapidement possible avec les CROSS sans retarder l'envoi de moyens adaptés à la situation d'urgence.

Avec le 196, les CROSS sont considérés réglementairement comme service d'urgence. Ils peuvent désormais solliciter les opérateurs de téléphonie sans se justifier d'une demande de localisation d'une personne détentrice d'un téléphone portable afin de renforcer l'efficacité de la réponse à une demande de secours. Appeler le 196 c'est l'assurance d'être en contact avec des professionnels du sauvetage en mer capables de répondre efficacement à une demande de secours.

Attention : le 196 ne se substitue pas en mer à la VHF, prioritaire pour alerter et rester en contact avec le CROSS et les moyens de secours."

Vous êtes témoins à terre d'un événement de mer impliquant des personnes ; ces personnes vous paraissent en détresse :

Le 196 permet alors de joindre directement un centre de sauvetage en mer (CROSS), 24H/24 - 7j/7.

Le 196 est gratuit.

Le 196 permet au centre de sauvetage de vous localiser.

Avec le 196, un CROSS en tant que service d'urgence peut aussi solliciter les opérateurs de téléphonie pour localiser un téléphone portable d'une personne impliquée dans une situation de détresse en mer.

Si le 196 peut être composé depuis le littoral, il est important de rappeler qu'en mer, la VHF canal 16 reste le moyen le plus fiable à privilégier.

Visite du CROSS JOBOURG

Samedi matin 21 février

Inscription auprès de Bernard BARREAU

Tél. 06 33 66 67 91 ou par mail:

bebarreau@wanadoo.fr



Correspondance : Association des Plaisanciers de Port-Dielette, 50340 FLAMANVILLE

☒ ⇒ Boite postale au bâtiment du centre nautique.

Tél. 06 82 37 75 62 - e-mail app.dielette@free.fr



Samedi soir 11 avril 2015 à la salle du RAFIOT de Flamanville :
Soirée Normande, au menu cochon grillé de BUNEHOU, animation Théo CAPELLE, réservez dès à présent cette date sur votre agenda !

Vous recevrez courant février l'invitation jointe à celle de l'assemblée générale.



Les 30 ans de l'APPD c'était l'année dernière !

ASSEMBLEE GENERALE

Rendez-vous Dimanche 15 Mars 2015 à 9 heures 30

ADHESION ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DE PORT-DIELETTE
2013: Cotisation usager 27 euros ou 20 euros pour les pêcheurs à pied

NOM :Prénom :.....

Adresse :.....

N° place ou ponton : email :.....@.....

**Vous pouvez dès à présent déposer votre cotisation 2015 sous enveloppe dans notre boîte à lettres, cela facilitera le travail de notre dévoué trésorier !
Merci par avance.**

Correspondance : Association des Plaisanciers de Port-Dielette, 50340 FLAMANVILLE

☒ ⇨ Boite postale au bâtiment du centre nautique.

Tél. 06 82 37 75 62 - e-mail app.dielette@free.fr